

ASA ACO PERCHE VAL DE LOIRE
ÉCURIE VAL DE BRENNE COMPÉTITION
LIGUE RÉGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE CENTRE VAL DE LOIRE

Avec la participation des communes de :

Perrusson - Saint Jean Saint Germain - Saint Hippolyte



RÈGLEMENT PARTICULIER

1er RALLYE DU LOCHOIS VHC

31 Mai & 1 Juin 2025



RÈGLEMENT PARTICULIER RALLYE

1er RALLYE RÉGIONAL VHC DU LOCHOIS

Samedi 31 Mai et Dimanche 1 Juin 2025

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès l'obtention du permis d'organisation
Ouverture des engagements	Dès réception du visa de la Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire
Clôture des engagements	lundi 19 mai 2025 à minuit
Distribution du Road-Book	Samedi 31 Mai 2025 : de 8h00 à 19h00 Salle des fêtes de Perrusson
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 31 Mai 2025 : de 8h30 à 20h00 Limitées à 3 passages
Vérifications des documents	Samedi 31 Mai 2025 de 15h00 à 20h30 Salle des fêtes de Perrusson
Vérifications des voitures	Samedi 31 Mai 2025 – Parking de l'église de Perrusson de 15h15 à 20h45
Heure de mise en place du parc de départ	Samedi 31 Mai 2025 - 15h30 Allée du Château Face au Norauto
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 31 Mai 2025 à 17h00 Salle des fêtes de Perrusson
Publication des équipages admis au départ, heures et ordres de départ	Samedi 31 Mai 2025 à 22h00 Salle des fêtes, Parking centre E.Leclerc et sur Chronolive.
<u>1^{ère} étape Dimanche 1 Juin</u>	
Départ de la 1 ^{ère} voiture VHC 8h30	Allée du Château Face au Norauto
Arrivée de la 1 ^{ère} voiture VHC 16h23	Allée du Château Face au Norauto
Vérifications finales : Dimanche 1 Juin	Contrôle Technique Auto-Sécurité 41 Rte de Vauzelles – 37600 Loches Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC.
Publication des résultats du rallye	Dimanche 1 Juin 2025 30 mn MAXI après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent Salle des fêtes, Parking centre E.Leclerc et sur Chronolive
Remise des prix	Dimanche 1 Juin 2025 Salle des fêtes de Perrusson

ARTICLE 1p ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA ACO Perche Val de Loire en qualité d'Organisateur Administratif et l'Ecurie Val de Brenne Compétition en qualité d'Organisateur Technique organise les 31 Mai et 1 Juin 2025 le 36^{ème} Rallye Régional du Lochois et le 1^{er} Rallye VHC et VHRS.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire

Le 06/03/2025 sous le n° LSAC-VDL 10/2025 et par la FFSA sous le permis d'organisation n°194 en date du 06/03/2025.

Comité d'organisation :

Président : Anthony DUBRAY

Membres : les membres de l'Écurie Val de Brenne Compétition.

Secrétariat du rallye : Anthony DUBRAY 3 Rue de la Grange des Dîmes 37380 REUGNY 06.40.93.71.61

Permanence du rallye :

Salle des Fêtes de Perrusson

Samedi 31 Mai 2025 de 8h30 à 21h00

Téléphone : 06 08 33 86 27

Dimanche 1 Juin 2025 de 7h30 à 19h00

Organisateur technique :

ÉCURIE VAL DE BRENNÉ COMPÉTITION représentée par :

Monsieur Anthony DUBRAY 3 Rue de la Grange des Dîmes 37380 Reugny ☎ 06 40 93 71 61

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège :	M. Luc DEHAN	12.02	6495
Membres du Collège :	M. Gérard TREMBLAY	15.04	209337
	M. Recherche en Cours	00.00	00000
Directeur de Course PC VHC	M. Jean-Luc ROGER	15.07	1030
Directeur de Course PC Adjoint	M. Roger DESMOULINS	11.10	4799
Directeur de Course PC Adjoint ES	M. Jean-Christophe PERRIER	15.07	4884
	M. Joël GUERIN	15.02	3984
Directeur de Course Stagiaire	M. Cyril BERRINGER	11.11	215067
Directeurs de Course ES 1-3-5	M. Jacques COURTIN	15.04	6233
Commissaire Sportif Adjoint ES	Mme Sophie GARDIA	15.04	54158
Directeurs de Course ES 2-4-6	M. Gilles MERLIOT	12.02	10396
Directeur de Course Stagiaire Adjoint ES	M. Yoann FAYAT	15.07	47522
Chronométrateurs :	M. Cyril VALLÉE	12.01	123878
	M. Nicolas BONVARLET	12.09	218358
	M. Philippe NAUROY	12.01	163037
	M. Lydie RIOU	12.01	162352
Médecin :	Docteur Sylvain GODCHAUX	14.12	204570
Médecin :	Docteur Aurore LARRAUFFIE		
Technique Responsable VHC :	M. Pierre-Arnaud TEXIER	15.04	57166
Commissaires Techniques :	M. Sylvain MENORET	15.07	8845
	M. Recherche en Cours	00.00	00000
	M. Recherche en Cours	00.00	00000
	M. Recherche en Cours	00.00	00000
Commissaires Technique Stagiaire :	M. Paul DAMENET	12.01	307691
Chargé des relations avec les concurrents	M. Jean-Marc SEGUOIN	15.11	3352
	M. Alain PETRUS	15.07	16477
Voiture Tricolore	M. Jean-Yves BRISSET	15.04	3244
Voiture Damier	M. Remy DUMOND	15.11	3808
Voiture 000	M. Thibaut DENIS	15.07	243571
Voiture 00	M. Tom RAGUENEAU	12.01	297761
Responsable des commissaires de route	M. Patrice DUPORT	15.11	75822
Responsable presse :	M. Anthony DUBRAY	15.07	189790
Informatique :	M. Mathieu BONNAUD	11.01	41131

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générale édictées par la FFSA.

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le rallye du Lochois compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2025 - coefficient 1
- Le Championnat Automobile Club de l'Ouest des rallyes

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le : le 31 Mai 2025 de 15h00 à 20h30.
Salle des fêtes de Perrusson

Chaque pilote/concurrent devra se présenter aux vérifications techniques préliminaires avec la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité (à télécharger sur ffsa.org ou avec l'engagement du rallye).

Les vérifications techniques qui auront lieu le : le 31 Mai 2025 de 15h15 à 20h45.
Parking de l'église de Perrusson

Les vérifications finales seront effectuées : Contrôle Technique Auto-Sécurité
41 Rte de Vauzelles – 37600 Loches
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences (pilote et copilote)
- L'original des permis de conduire (pilote et copilote)
- L'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
- L'original du passeport technique

ARTICLE 2p ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3p CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1^{er} RALLYE RÉGIONAL DU LOCHOIS VHC devra envoyer à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : lundi 19 mai 2025 à minuit (cachet de la poste faisant foi), et **du chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée.**

M. FOUQUET Romain

5 Route de Velles – 36200 BOUESSE

Mail : engagementvdbc@gmail.com - Tel : 06.76.34.53.23

Si cette demande est envoyée par mail, l'original, le chèque de règlement et devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum (moderne,vhc,vhrs).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 250 € + 12€ pour la géolocalisation
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 500 € + 12€ pour la géolocalisation
- **+ Chèque de caution de 150€** pour le système de géolocalisation à l'ordre de : ET GÉOCHRONO

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DÉPART

3.3.1P. Les vhc partiront en premier suivie des vhrs et des modernes.

1^{ère} étape section 1 : Ordre des numéros (le plus petit partant en tête)

2^{ème} section : dans l'ordre du classement de l'ES 1

ARTICLE 4p VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN) à la date de clôture des vérifications techniques, conforme aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée les parcs d'assistance à l'arrière du magasin BUT, ainsi que la piste de permis moto et sur le côté gauche du Parking du Centre E.Leclerc de Perrusson, **Le parc du Centre E.Leclerc ne sera accessible qu'à partir de 18h15 le Samedi 31 Mai.**

Le stationnement sur le parking du centre E.Leclerc sera INTERDIT dans la journée

En aucun cas les plateaux ne seront admis sur les parcs d'assistance, uniquement les véhicules d'assistances et les voitures de course.

4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES

Conforme au Règlement standard FFSA

ARTICLE 5p IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITES :

5.1P. Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6p SITES ET INFRASTRUCTURES :

6.1P. Description :

Le rallye du Lochois représente un parcours total de 112,530 kms. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.900 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 St Hippolyte : 8,720 kms à faire 3 fois.

ES 2-4-6 Perrusson – Alain Aubert : 4,660 kms à faire 3 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

6.2P. Reconnaisances :

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte à la circulation.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 31 Mai 2025 de 8h30 à 20h00.

Elles sont limitées à 3 passages.

ARTICLE 7p DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.15P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route / Chef de poste : Combinaison orange

ARTICLE 8p RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9p CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10p PRIX :

Conforme au règlement standard FFSA.

Une coupe sera remise au 3 premiers et des lots seront offert à tous les concurrents classés.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 1 Juin 2025 à la salle des fêtes de Perrusson 30 mn après l'entrée de la dernière voiture moderne en parc fermé.

REMARQUES :

En aucun cas les plateaux ne seront admis sur les parcs d'assistance, uniquement les véhicules d'assistances et les voitures de course.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le collège des commissaires sportifs, en conformité avec la réglementation FFSA.

Pour des raisons de force majeure ou de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de supprimer des parcours de liaisons ou d'épreuves spéciales sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les concurrents.

Lutte contre le dopage : Un contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue du Rallye.